

**DIRECTION DES PARTENARIATS FINANCIERS**

2023/D/DPF/ 333

Code : 7.5.1.E

P

DECISION**AIDE AU PROJET PEDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE « JEAN SIMON »
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur le Maire et des Adjointes,

VU la délibération n°2020-CM-20-07-61 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté municipal n°2020-A-DCA-940 en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Guiou, Première Adjointe,

CONSIDERANT le dispositif du Conseil Départemental en faveur de la culture 2019-2025, prévoyant notamment le soutien aux projets pédagogiques proposés par les établissements d'enseignement artistique.

DECIDE

DE SOLLICITER le Conseil Départemental de Vaucluse pour une subvention la plus élevée possible, pour le soutien du projet « Clarinettes en fête ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Carpentras, le 26 OCT. 2023

VILLE DE CARPENTRAS

Publié le :

26 OCT. 2023**Administration Générale****CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ
ACCUSÉ DE RÉCEPTION****LE 26 OCT. 2023**

Pour le Maire,
La première Adjointe

Yvette Guiou